

Projet d'Appui à Gouvernance Locale 2 (PAGL2).

Financement Banque mondiale- IDA-N°7274-GN/PAGL2

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**Recrutement d'un (e) Responsable Suivi Evaluation au sein de l'Unité
d'Exécution du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2)**

Date limite et heure de dépôt : 29 août 2025 à 10h30mn

I. Contexte et justification

Dans la recherche des stratégies et mécanismes pérennes visant à mobiliser les ressources pour soutenir la politique de décentralisation et assurer le financement et l'accompagnement du processus de développement local, le Gouvernement Guinéen avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a créé le Fonds National de Développement Local (FNDL) à travers la Loi N° 2016/001/AN du 18 Janvier 2016 portant Loi de Finances initiale pour l'année 2016 et de Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) à travers le décret numéro D/2017/298/PRG/SGG.

L'ANAFIC et le FNDL deviennent désormais les principaux instruments de financement de la décentralisation et du développement local. Ils permettront d'opérationnaliser sur les territoires des collectivités locales, les politiques publiques nationales notamment en matière d'éducation, de santé, d'hydraulique, de gestion des ressources naturelles, de développement rural et d'aménagement du territoire. L'avènement de l'ANAFIC engendre ainsi une nouvelle impulsion à l'approfondissement de la décentralisation et du développement local.

Le FNDL, géré par l'ANAFIC, est abondé par des ressources en faveur des collectivités locales provenant de 15% de certaines taxes minières au titre du FNDL qui se fait conformément aux dispositions relatives à la gestion d'un budget d'affectation spéciale (BAS).

Deux (2) Partenaires Techniques et Financiers se sont engagés dans le soutien à l'opérationnalisation de l'ANAFIC. Il s'agit de :

- (i) L'AFD a signé le 25 janvier 2019, une convention avec le Gouvernement Guinéen de dix millions d'euros pour financer le projet d'Appui à l'opérationnalisation de l'ANAFIC (PANAFIC), dans le cadre du C2D et ;
- (ii) La Banque mondiale, à travers l'accord de financement du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL) a signé le 9 avril 2019, à hauteur de 40 millions de dollars. L'objectif de développement du PAGL est d'améliorer la capacité du gouvernement

- local en matière de gestion des ressources financières publiques et d'atténuation des conflits locaux.
- (iii) Afin de poursuivre les efforts et approfondir les actions menées au cours du PAGL, le gouvernement guinéen a initié et sollicité le soutien de la Banque Mondiale, à travers l'accord de financement du PAGL2, signé le 12 avril 2023 à hauteur de 81 millions de dollars. L'objectif de ce projet est d'améliorer les capacités nationales et locales pour une prestation de services efficace et responsable aux communautés, un développement local résilient au changement climatique et un engagement citoyen inclusif.

II. PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE LOCALE 2 (PAGL2)

Le PAGL2 s'appuie sur les réalisations du PAGL en soutenant l'intégration des fonds de développement local sous la gestion et la supervision de l'ANAFIC, et en renforçant la capacité des institutions nationales et locales à mobiliser et gérer ces ressources de manière efficace, responsable et en mettant davantage l'accent sur la qualité des résultats, y compris (a) une hiérarchisation adéquate des mesures d'adaptation au climat dans la sélection des infrastructures et des services communautaires financés par le FNDL/FODEL et (b) un rôle de premier plan pour les citoyens, en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables, dans les décisions relatives aux investissements. Pour atteindre ces objectifs, le projet utilise une combinaison d'assistance technique (AT) et d'incitations (Conditions Basées sur la Performance - CBP) pour – améliorer l'accès aux services de base, accroître la résilience des communautés face au changement climatique et contribuer à une plus grande cohésion sociale en Guinée en favorisant l'engagement citoyen et l'inclusion sociale dans la gouvernance locale.

Le PAGL2 interviendra dans des domaines spécifiques pour soutenir une gestion plus efficace des fonds de développement local et optimiser leur contribution à l'amélioration de la gouvernance locale, au renforcement de la cohésion sociale et au soutien de l'adaptation au changement climatique. Il appuiera des améliorations dans la gestion de ces fonds au niveau national, en vue d'améliorer la prévisibilité des transferts aux collectivités locales. Il soutiendra également, une consolidation harmonieuse des fonds de développement local sous la supervision de l'ANAFIC, en mettant l'accent sur le FNDL et le FODEL, et renforcera la capacité des collectivités locales à mobiliser et à gérer ces ressources plus efficacement et en mettant davantage l'accent sur la qualité des résultats. Le projet soutiendra l'intégration de la résilience climatique dans les processus locaux de planification participative du développement. Enfin, le projet complétera et élargira les investissements du PAGL dans l'engagement citoyens, l'inclusion sociale des femmes et des jeunes et leur responsabilisation.

Les profondes mutations intervenues en Guinée, depuis 2021 ont redistribué les cartes de la gouvernance locale, faisant de l'ANAFIC, l'instrument unique de financement de la politique de décentralisation à travers la mutualisation et l'opérationnalisation de 3 fonds : le Fonds de Développement Economique Local (FODEL), le Fonds National de Développement Local (FNDL) et le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECON). Ce changement, consacre ainsi la politique de décentralisation comme une option stratégique d'opérer au cours de cette Transition, des changements qualitatifs en matière de gestion financière des rares ressources disponibles et de consolider la participation des citoyens dans la conduite des affaires locales.

L'ANAFIC dans sa nouvelle configuration, conformément au Décret **D/2023/0031/PRG/CNRD/SGG** du 24 Janvier 2023 est désormais l'unique outil du gouvernement pour asseoir une meilleure mobilisation des ressources internes et externes, améliorer l'efficacité des opérations de transfert de fonds aux Collectivités Locales et mieux

qualifier le processus de renforcement des capacités des ressources humaines de celles-ci et renforcer la maîtrise d'ouvrage du développement local décentralisé et participatif.

Le PAGL 2 est structuré en cinq (05) composantes, à savoir :

Composante 1 : Soutenir les capacités nationales et locales pour une gestion efficace et responsable des ressources de développement local : Cette composante du projet soutient la capacité de l'ANAFIC et des collectivités locales à mobiliser et à gérer les ressources de développement local pour améliorer les infrastructures et les services à la population guinéenne. Cela comprend la garantie d'un transfert rapide et fiable des ressources d'investissement dérivées des revenus miniers (FNDL, FODEL) vers les CL, une mobilisation plus optimale des revenus locaux par les CL, et une exécution efficace et une comptabilité transparente des ressources exogènes et endogènes par les CL. Cette composante comprend quatre (4) sous-composantes qui sont :

- Sous-composante 1.1 : Appui au mandat élargi de l'ANAFIC
- Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités des CL en matière de mobilisation et de gestion des ressources
- Sous-composante 1.3 : Incitatifs pour une gestion efficiente et responsable des ressources publiques
- Sous-composante 1.4 : Aménagement du territoire et urbanisme

Composante 2 : Améliorer les capacités nationales et locales pour un développement local résilient au changement climatique : Cette composante financera l'assistance technique et l'appui au renforcement des capacités à l'ANAFIC, au GL et aux communautés pour intégrer et prioriser la résilience climatique dans la planification du développement local et surveiller et rendre compte de la contribution de ces investissements au *plan de partenariat de la Guinée pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)*¹. En tant que tel, elle complète les investissements existants du Groupe de la Banque Mondiale (GBM) au niveau national dans la capacité de la Guinée à opérationnaliser ses engagements en matière de CDN,² en mobilisant le FNDL et le FODEL pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation au niveau local. Cette composante comprend les deux sous-composantes suivantes :

- Sous-composante 2.1 : Amélioration de la capacité à hiérarchiser et à intégrer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans la planification, le suivi et l'établissement de rapports sur le développement local
- Sous-composante 2.2 : Incitatifs pour l'adaptation au changement climatique dans la gouvernance locale

Composante 3 : Renforcement des mécanismes pour un engagement citoyen inclusif dans la gouvernance locale : Le projet vise à améliorer la cohésion sociale et la confiance dans les institutions en Guinée en renforçant l'engagement des citoyens dans la gouvernance locale et en donnant une plus grande voix aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables dans les décisions de développement local. La composante comprend quatre (4) sous-composantes qui sont :

¹ Plan de partenariat pour la mise en œuvre de la CND (2021-2030). *Développement d'outils de partenariats et d'investissements inclusifs pour la mise en œuvre et le suivi de la CND de la Guinée*. 2021

² Comme le Projet de gestion des ressources naturelles, minières et environnementales de la Guinée susmentionné (NRM, P168613).

- Sous-composante 3.1 : Donner aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes vulnérables les moyens d'assumer des rôles de leadership dans le développement local
- Sous-composante 3.2 : Prévention et médiation des conflits locaux via un système d'alerte précoce et de réponse
- Sous-composante 3.3 : Engagement citoyen et redevabilité
- Sous-composante 3.4 : Incitatifs à l'engagement citoyen et à la gouvernance inclusive

Composante 4 : Coordination et gestion de projet : Le projet sera géré par une Unité d'Exécution de Projet (UEP), intégrée à l'ANAFIC. Cette composante financera alors les principales fonctions de l'UEP telles que : (i) le suivi évaluation (y compris les études) ; (ii) les audits financiers du projet (iii) les coûts des équipements et autres charges récurrentes de l'UEP qui ne sont intégrés ni dans le budget de l'ANAFIC ni dans ceux du PANAFIC et du PAGL ; (iv) la communication.

Composante 5 : Composante d'Intervention d'Urgence Contingente (CERC). Cette composante à budget zéro crée un fonds d'urgence qui pourrait être utilisé en cas de catastrophe naturelle après déclaration officielle d'une urgence nationale ou sur demande officielle du GG. Dans ce cas, des fonds issus de la catégorie des dépenses non allouées ou d'autres composantes du projet seront réaffectés pour financer les dépenses d'intervention rapide afin de répondre aux besoins d'urgence.

Le PAGL2, comme le PAGL sont gérés par une Unité d'Exécution de Projet (UEP), intégrée à la Direction Générale de l'ANAFIC pour assurer la Coordination, les opérations, le Suivi évaluation, la prise en compte aspects environnementaux et sociaux, l'analyse des questions de genre, la passation des marchés et la gestion fiduciaire. Ainsi, la Direction Générale de l'ANAFIC envisage le recrutement d'un (e) Responsable Suivi Evaluation pour assurer le suivi de l'exécution et évaluation des activités de l'ANAFIC, ainsi que ses Projets d'appui (PAGL, PAGL2 et PANAFIC), sous la responsabilité du Directeur Général de l'ANAFIC, Coordonnateur du Projet.

III. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉ DU RESPONSABLE SUIVI EVALUATION

Le Responsable Suivi Evaluation est placé sous l'autorité Directe du Directeur Général de l'ANAFIC, Coordonnateur du Projet et travaillera étroitement avec les autres spécialistes du projet. Le Responsable Suivi Evaluation aura pour principale mission d'assurer le suivi et de l'évaluation des activités et des résultats du projet, suivant les indicateurs définis dans les documents du projet. Sans que ceci soit limitatif, il exécutera les tâches suivantes :

1. Développement et gestion du système de suivi-évaluation

- Développer, mettre en œuvre et actualiser le système de suivi-évaluation de l'ANAFIC et de ses projets.
- Veiller à l'application du manuel de procédures de suivi-évaluation, y compris participatif, et à sa traduction en langues nationales.
- Appuyer l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation participatif au niveau communal et en assurer la fonctionnalité.
- Élaborer et faire valider les méthodologies et outils techniques utilisés par les prestataires.

2. Collecte, gestion et analyse des données

- Assurer le bon fonctionnement, la maintenance et la mise à jour régulière du logiciel et de la base de données de suivi-évaluation de l'ANAFIC et de ses projets
- Superviser la collecte des données sur les indicateurs de performance et ceux des cadres de résultats des différents projets, y compris les impacts environnementaux, économiques et sociaux.
- Centraliser et exploiter les données provenant des antennes régionales, consultants, ONG et structures locales.
- Réaliser des analyses de données et proposer des améliorations fonctionnelles en lien avec le gestionnaire de bases de données.
- Mettre en évidence les problèmes identifiés dans les données et proposer des recommandations correctives.

3. Suivi de la performance et des résultats

- Suivre la mise en œuvre des activités et résultats y compris ceux du projet selon les indicateurs définis.
- Assurer le suivi des recommandations issues des évaluations, revues et unités d'opération y compris ceux du projet.
- Élaborer des rapports trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que des statistiques consolidées de l'agence.
- Coordonner les études de référence, évaluations d'impact et autres études liées au suivi-évaluation.

4. Coordination et appui technique

- Fournir un appui technique aux Antennes Régionales de l'ANAFIC (ARA) et assurer la formation des agents de suivi, comités locaux et autres partenaires techniques.
- Participer à l'élaboration des Plans de Travail Budget Annuels, du journal des risques, des cahiers de problèmes et aux réunions de gestion de l'agence.
- Contribuer à la planification des activités mensuelles et à leur consolidation.

IV. PRINCIPAUX LIVRABLES :

Dans le cadre de son mandat, le Responsable Suivi Evaluation, fournira sur une base programmatique produira les résultats suivants :

- ❖ Le système de suivi-évaluation de l'ANAFIC et ses projets d'appui défini et mis en place est opérationnel ;
- ❖ Un manuel de procédures de suivi-évaluation est disponible et maîtrisé par les acteurs impliqués dans le projet
- ❖ Des rapports d'étapes (trimestriels, semestriels et annuels) sur l'état de mise en œuvre des activités de l'ANAFIC et ses projets d'appui qui font ressortir les progrès accomplis, les difficultés rencontrés et les perspectives d'évolution, sont régulièrement produits ;
- ❖ Des outils et cadres d'évaluation de la performance de l'ANAFIC et ses projets d'appui sont mis à disposition et fonctionnels ;
- ❖ La base de données pour la gestion des informations sur les activités et opérations de l'ANAFIC et ses projets d'appui qui prend en compte les outils de suivi et évaluation est disponible et opérationnel ;
- ❖ Un tableau de bord de suivi mensuel des activités est élaboré, validé et opérationnel ;

- ❖ Une contribution qualitative dans la planification et le suivi de la mise en œuvre des activités de l'agence ;
- ❖ Les cadres de résultats des différents projets de l'ANAFIC sont renseignés de manière mensuelle avec des données fiables et vérifiables.

V. EVALUATION ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

Les performances du Responsable Suivi Evaluation seront évaluées par le Directeur Général, Coordonnateur du Projet, sur la base d'un contrat de performance. Les critères d'évaluation seront définis de commun accord entre le Responsable Suivi Evaluation, le Coordonnateur et l'IDA.

VI. COMPÉTENCES PRINCIPALES

- Incarner et promouvoir l'intégrité, les valeurs de l'ANAFIC et les normes éthiques.
- Promouvoir la vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'ANAFIC ;
- Faire preuve d'ouverture et de respect à l'égard de tous, indépendamment de leur appartenance culturelle, ethnique ou religieuse, de leur sexe, de leur nationalité ou de leur âge ;
- Faire preuve de compétences sur les aspects de suivi évaluation des indicateurs des projets de développement ;
- Traiter toutes les personnes de manière équitable.

6.1. Compétences liées au poste

• Compétences techniques:

- Expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de systèmes de suivi-évaluation dans des programmes complexes, visant à assurer le suivi des progrès et l'amélioration des interventions.
- Maîtrise des bases de données et des logiciels spécialisés (ex. : Excel avancé, KoboToolbox, Power BI, etc.).
- Bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds internationaux.

• Compétences méthodologiques:

- Capacité à élaborer des outils de collecte et d'analyse de données (quantitatives et qualitatives).
- Maîtrise de la planification et supervision d'enquêtes de terrain (études d'impact, lignes de base).
- Aptitude à produire des rapports clairs et orientés vers l'aide à la décision.
- Pratique des approches participatives de suivi-évaluation.

VII. QUALIFICATION ET EXPERIENCES

Pour mener à bien cette mission, Responsable Suivi Evaluation devra disposer des qualifications et expériences suffisantes en matière de suivi et évaluation des activités du projet.

- ❖ Être titulaire d'un diplôme, minimum (BAC + 5) en Suivi-Evaluation, Informatique, Planification en Statistique, Ingénierie, Droit des affaires, Droit Public, Economie, Gestion, ou tout diplôme équivalent.
- ❖ Avoir une formation Spéciale en Suivi Evaluation ou complémentaire sur les outils, techniques et approches participatives innovantes sera considérée comme un atout.
- ❖ Au moins Dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine de suivi-évaluation, l'exécution des programmes/projets de développement ou l'administration publique ou autres institutions nationales ou internationales ;
- ❖ Avoir au moins Cinq (5) ans d'expérience avérée en qualité Spécialiste/Responsable Suivi-évaluation au sein d'un programme/projet de développement financé par les Banques ou les institutions multilatérales de développement ;
- ❖ Aptitude à gérer et coordonner une équipe pluridisciplinaire ;
- ❖ Aptitude à rédiger et à présenter des documents de qualité ;
- ❖ Avoir des connaissances pratiques des systèmes d'information et de communication ;
- ❖ Avoir des compétences en matière de gestion de bases de données.
- ❖ Maîtrise du français écrit et parlé. Une bonne connaissance des langues locales guinéennes serait un atout.
- ❖ Une connaissance de la Décentralisation et du Développement Locale en Guinée serait un atout

VIII. METHODE DE SELECTION :

Le Responsable Suivi-Evaluation sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultant Individuel (SCI), définie dans le Règlement de Passation des Marches pour les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition février 2025.

IX. EVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

Le Responsable Suivi-Evaluation fera l'objet d'une évaluation annuelle et les critères de performance non limitatifs suivants pourraient être utilisés pour évaluer sa performance :

- Exécution des activités de suivi évaluation des projets aux meilleures conditions d'efficacité, d'efficacités, de qualité et dans les délais prévus ;
- Qualité de la planification et du suivi des indicateurs des activités par composante des projets ;
- Qualité du classement des documents de Suivi -Evaluations ;
- Qualité des documents examinés pendant la revue des projets ;
- Régularité et Qualité dans la production des rapports ;
- Performance en termes de délais dans le suivi des recommandations des différentes missions des partenaires ;
- Qualité du suivi de l'exécution des activités de l'Agence.
- Proactivité dans la détection de goulots d'étranglement de nature à entraver la bonne exécution des projets et à trouver les mesures correctives nécessaires ;
- Qualité et rapidité dans le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et des

décisions prises lors des réunions internes et externes avec les partenaires du Projet.

Les résultats de l'évaluation seront partagés avec l'IDA.

X. DURÉE DE LA MISSION ET LIEU DE TRAVAIL

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an renouvelable par reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances suivant la durée du projet, à priori (5 ans). La première année du contrat comporte une période probatoire de six (6) mois.

Il sera basé à Conakry à la Direction Générale de l'ANAFIC avec des déplacements fréquents sur les sites des projets et programmes.

XI. Dépôt des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures sont à adresser à Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC, sous pli fermé au plus tard **le vendredi, 29 août 2025 à 10h30mn** à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes.

DIRECTION GENERALE DE L'AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (ANAFIC)

Sise au Quartier Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry

Tél : 629 00 85 29/629 00 85 49/629 00 85 30

Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30 minutes

Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.

Avec uniquement la mention « **RECRUTEMENT D'UN (E) RESPONSABLE SUIVI EVALUATION AU SEIN DE L'UNITE D'EXECUTION DU PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE LOCALE 2 (PAGL2)** »

Conakry, le 18 juillet 2025

Le Directeur Général



Sékou Mawé **TOURE**